

RÈGLES COMMERCIALES

Objectifs du Canada dans le cadre des NCM

- améliorer le Code du GATT sur les subventions et les droits compensateurs
- élaborer des règles multilatérales plus efficaces en ce qui concerne le recours aux "mesures de sauvegarde" (par exemple, les mesures d'urgence de limitation des importations, les limitations volontaires des exportations, et les arrangements d'organisation des marchés)

Résultats de l'examen à mi-parcours

- entente sur un cadre de négociation qui devrait permettre un examen équilibré et global des règles existantes du GATT
- entente sur un programme de travail pour les négociations sur le fond, qui doivent débuter en juin 1989, dans le but d'élaborer un accord global sur les sauvegardes de sorte à assujettir ces dernières à une discipline internationale